

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste.	24 fr. » c.
Six mois.	10	»	13
Trois mois.	5	»	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 49 minutes du matin.	Poste.
9 h 02 — — — — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — — — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — — — —	Express.
7 — 22 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement).	Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin.	Mixte.
8 — 35 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
12 — 38 — — — — —	Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — — — —	soir, Omnibus.
10 — 30 — — — — —	Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces.	20 c. la ligne.
Dans les réclames.	30
Dans les faits divers.	50
Dans toute autre partie du Journal.	75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE SÉNAT ET LE MINISTÈRE.

On lit dans la France :

Le Sénat a eu la primauté des explications du cabinet sur trois points essentiels : la question religieuse, la question économique, la question de politique intérieure.

Sur la question religieuse, le Sénat a adopté un ordre du jour motivé, qui approuve la ligne de conduite exposée par le comte Daru au nom du ministère ; ligne entièrement conforme, d'ailleurs, aux vues de l'ancien cabinet.

Sur la question économique, le Sénat a adopté l'ordre du jour par et simple. L'interpellation de M. de Butenval avait un avantage qui manquait à l'interpellation de M. Rouland, celui de se référer à des faits positifs ou à des décisions éventuelles. Elle a amené cette déclaration importante que le traité de commerce ne sera point dénoncé.

Sur la question relative à la politique intérieure, le Sénat a voté un ordre du jour, ou il déclare qu'il accepte avec confiance les explications que lui a données le gouvernement.

La discussion de ces trois interpellations a mis en présence le Sénat et le nouveau cabinet, et nous pensons que l'un et l'autre n'ont qu'à se féliciter des rapports qui se sont établis entre eux. L'adhésion de la haute Assemblée à la marche générale de la politique ministérielle est pour le cabinet une force et un appui qu'il saura apprécier.

L'interpellation de M. de Maupas et des sénateurs qui s'y sont associés, avait été dictée par un sentiment qui ne comportait, certes, aucune défiance de la part de ses honorables auteurs. Elle n'avait d'autre but que de fournir au nouveau cabinet une occasion de préciser son véritable programme.

Quel est le vrai programme du ministère du 2 janvier ? Est-ce celui du centre droit ? est-ce celui du centre gauche ?

C'est la question que M. de Maupas a posée très-nettement en l'appuyant de hautes considérations tendant à démontrer la nécessité de compléter l'œuvre des réformes constitutionnelles, et de donner au nouveau régime ses conditions définitives de stabilité.

Cette thèse, développée avec beaucoup de talent, a été très-heureusement saisie par M. Emile Ollivier qui, pour la première fois, paraissait à la tribune du Sénat.

L'épreuve n'était pas pour le nouveau ministre sans quelque difficulté. Le Sénat et la Chambre sont composés d'éléments différents et demandent des qualités oratoires d'une nature diverse.

Au palais Bourbon, on est militant et passionné. L'éloquence y soulève ses enthousiasmes ou ses tempêtes. La parole de l'orateur s'inspire et s'exalte des émotions qu'elle fait naître, et la logique, la raison, l'esprit politique ne réussissent qu'à la condition d'y prendre l'allure vive ou la forme entraînant.

Au Luxembourg, tout est froid, calme, imposant. Là, les âges ne sont pas mêlés ; il n'y a point de partis qui se menacent. Ce n'est plus la lutte, c'est la contradiction. Ce qui est entraînant à la Chambre serait souvent banal et déplacé au Sénat.

Tous ces esprits, fatigués par les diverses agitations qu'ils ont traversées, arrivés pour la plupart au second versant de la vie, ne se laissent ni séduire, ni emporter. On ne les domine que par la raison et la vérité, et la seule éloquence qu'ils subissent est celle éloquence grave, ferme, qui exclut tous les ornements inutiles et puise sa force dans la vigueur et la solidité de l'argumentation.

Pour M. Emile Ollivier orateur brillant et facile, jusqu'à ce jour plus habitué à la discussion qu'à la pratique des graves affaires, l'épreuve était redoutable. Il l'a affrontée courageusement, et il s'en est tiré à son honneur.

Sans se dépouiller de ces formes un peu trop harmonieuses et sonores dont les girondins nous ont laissé de si grands modèles, M. Emile Ollivier s'était déjà pénétré du sentiment de l'assemblée devant laquelle il parlait, et l'on sentait l'effort de l'homme politique, ses précautions et sa mesure dans l'élan de l'orateur.

On peut donc dire que M. Emile Ollivier a réussi au Sénat, et ce n'est pas, pour un nouveau ministre, dans les conditions où il arrivait, un succès sans importance.

Mais ce qui a fait le succès de l'éloquent garde des sceaux, ce n'est pas seulement sa parole, c'est son programme.

Programme libéral et conservateur que l'on peut caractériser par ces mots : liberté au pays, résistance à la Révolution.

M. Emile Ollivier, après avoir défini le sens général de la politique du nouveau cabinet, l'a précisé, en répondant à la question de M. de Maupas sur les manifestes des deux centes.

Sur ce point, si controversé dans les journaux, M. Emile Ollivier s'est expliqué de manière à dissiper les incertitudes.

Il y a eu une transaction : l'élection des maires par les conseils municipaux est abandonnée.

La question du partage du pouvoir constituant est réservée ; mais elle est ouverte par là même, et il résulte des déclarations de M. Emile Ollivier que le gouvernement y est évidemment favorable.

C'est là un point d'une haute importance et que nous devons constater.

Le programme du cabinet, ramené à sa formule exacte, c'est donc le progrès constitutionnel dans tous les sens, et la lutte contre les passions révolutionnaires.

Quel sera le caractère de cette lutte ? Par quels actes se traduira elle ? Quelle sera la ligne de démarcation entre la vie publique qu'il convient de respecter et les appels violents à l'émeute qu'il faut contenir ?

Les explications de M. Emile Ollivier n'ont pas eu, à cet égard, la même netteté que sur la question des programmes. Cependant, c'est là surtout qu'il importait, à l'heure actuelle, de ne pas faire fausse route, et de ne pas passer de la résistance à la réaction.

La doctrine de la répression à outrance et celle de la tolérance habile et patiente ont trouvé deux défenseurs dans M. le comte de Ségur d'Aguesseau et M. Magne.

M. de Ségur d'Aguesseau a parlé avec sa vivacité habituelle et réclame, en termes énergiques jusqu'à l'emportement, l'application des lois.

POPULAIRE.

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Il y eut un moment de silence, pendant lequel le jeune colonel et le vieux sergent demeurèrent pensifs : l'un absorbé dans le souvenir de la mère Cazeaux, l'autre livré à une méditation philosophique sur les destinées de l'homme et la justice de Dieu.

Le père Cazeaux s'arracha le premier à ses préoccupations.

— En vérité, dit-il, la famille de Flavigny est joliment heureuse de l'avoir rencontré sur son chemin !

— Vous trouvez, père ? répondit un peu au hasard Bénédic, l'esprit encore méditatif.

— Parbleu ! Ne lui as-tu pas sauvé dix fois la vie, à cette noble famille, au risque de la faire fusiller ou de porter la tête sur l'échafaud ?

— Bah ! c'est de l'histoire ancienne. Je ne m'en souviens plus.

— Mais ce qui est de l'histoire moderne, c'est d'abord le rapide avancement de M. Raoul, qui est déjà lieutenant dans mon bataillon, grâce à toi...

— Et surtout à sa bravoure ! répliqua vivement Bénédic.

— Il est très-brave, c'est clair comme le jour ; mais il est noble, c'est-à-dire encore un peu suspect. On lui eût fait attendre les épaulettes d'officier, si tu ne les avais pas énergiquement réclamées pour lui.

— C'eût été une injustice ; en empêchant qu'on la commît, j'ai rempli mon devoir.

— Et je t'en félicite, vive Dieu ! Mais il y a plus : En novembre dernier on allait vendre, comme biens d'émigrés, toutes les propriétés de la comtesse, de son fils et de Mlle Blanche. Tu as écrit au ministre, tu as obtenu qu'on rayât les noms de Mme de Flavigny et de sa nièce de la liste de l'émigration, tu as fait lever le séquestre qui pesait sur leurs domaines seigneuriaux. Si bien que, par ton intervention et ton influence, cette famille, à laquelle tu t'es si souvent dévoué, est rentrée dans l'entière possession d'une richesse qui semblait perdue pour elle il y a six mois.

— Oui, mes démarches ont réussi complètement, et j'en rends grâce au ciel ! dit le colonel avec animation.

Mon mérite est d'ailleurs moins grand qu'on ne le suppose. Il m'a suffi, en effet, de prouver que le jeune comte de Flavigny servait dans mon régiment pour que le ministre, qui est un honnête homme, reconnût l'équité de mes demandes, et accordât à la mère, ainsi qu'à la cousine du lieutenant Raoul, tout le bénéfice de l'amnistie générale décrétée en faveur des Vendéens.

— A l'entendre, mon cher Bénédic, s'écria le père Cazeaux avec une pointe d'impatience, tout a marché comme sur des roulettes, soit. Ce n'est pourtant pas sans peine que tu t'es fait délivrer à Paris les pièces qui régularisent la situation de Mme et de Mlle de Flavigny.

— J'avoue qu'on se montrait assez mal disposé dans les bureaux du ministre. Aussi m'a-t-il fallu beaucoup de temps et de hautes protections pour obtenir les certificats que je demandais. Enfin, je les tiens là, dans mon portefeuille, paraphés, signés, visés. La comtesse et Mlle Blanche peuvent revenir à Morsanges : elles y seront en toute sécurité.

— A l'heure où nous parlons, elles ont sans doute touché la terre de France, et elles ont été reçues par M. Raoul, à qui tu as fait accorder un congé d'un mois, et qui est allé au-devant d'elles à Lorient.

Après une pause, le père Cazeaux reprit avec un effort de gaieté :

— A présent que la pacification de la Vendée est accomplie, et que la famille de Flavigny est rentrée dans la jouissance de tous ses biens, il est probable que M. Raoul va épouser Mlle Blanche. Nous serons de la noce, n'est-ce pas ?

En entendant ces mots, Bénédic sentit son cœur frissonner. Il pâlit. Une minute après, il était calme et souriant.

— Je pense, dit-il, que ce mariage aura bientôt lieu. Aucun obstacle ne s'y oppose plus. Mais, hélas ! nous n'y assisterons pas. Vous oubliez, mon père, que notre séjour à Paris s'est prolongé malgré moi, et qu'il nous faut sans retard retourner à l'armée. Demain nous nous remettons en route sans avoir même revu Mme et Mlle de Flavigny.

Sa voix ne put s'empêcher de faiblir, ses lèvres eurent un léger frémissement.

— Le devoir avant tout ! dit sentencieusement le père Cazeaux... Et puis, ajouta-t-il, mon colonel n'est sans doute pas fâché de se soustraire à la manifestation d'une reconnaissance bien naturelle. Je comprends ça. Plus on rend service, moins on doit tenir à être remercié.

Ces paroles étaient à peine terminées lorsque plusieurs coups de feu, tirés à une petite distance, vinrent interrompre l'entretien. Presque aussitôt un homme

M. Magne, que les appréciations de l'orateur sur la conduite de l'ancien cabinet ont amené à la tribune, a développé des vues très-élevées, très-sages, très-libérales. La liberté illimitée de la presse n'a pas été, de la part de M. Magne et de ses collègues, un acte de faiblesse; elle a été une acte parfaitement réfléchi et courageux, fondé sur le bon sens et la justice de l'opinion.

Les situations peuvent changer et la doctrine de l'impunité ne peut pas être érigée en doctrine gouvernementale absolue. Mais que le nouveau cabinet, qui trouvera dans les grands corps de l'Etat tout le concours nécessaire pour résister aux passions mauvaises, veuille bien méditer les leçons qui se dégagent des temps que nous venons de traverser.

BRUITS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Conversations animées dans les couloirs du palais Bourbon, avant et après l'ouverture de la séance de samedi.

La discussion du règlement laisse décidément de plus en plus froids nos honorables députés; seuls, MM. Paul Bethmont, Guyot-Montpayroux, Magnin, Paulmier, Ernest Picard, et le marquis de Piré sont sur la brèche et paient de leurs personnes sans relâche, pour éviter à leurs collègues un règlement disciplinaire trop sévère.

Le marquis de Piré surtout se fait remarquer par sa vaillance.... Le spirituel député semble toujours avoir peur qu'on ne lui applique des peines trop fortes ou qu'on ne laisse point une assez grande initiative au droit d'interruption, — le premier, à ses yeux, des droits d'un représentant du pays.

Mais, nous le répétons, l'intérêt n'est pas, pour le quart d'heure, dans la discussion du règlement.

Les poursuites seront-elles ou non autorisées contre M. Henri Rochefort? Voilà ce qui fait le fond des conversations, pour ne pas dire des préoccupations.

Plusieurs membres du centre gauche cherchent à annoncer aux poursuites, tout en sauvegardant la susceptibilité du cabinet. M. Martel et M. le marquis d'Andelarre collaborent avec conviction à la rédaction d'un ordre du jour qui atteigne le but désiré; mais ce n'est pas chose facile.

D'autre part, MM. le comte Daru et Emile Ollivier ne cachent pas que le nouveau ministre est résolu à faire de l'autorisation des poursuites une question de cabinet.

M. Thiers, à qui l'on demandait là-dessus son avis, a répondu:

— Il faut voir! Il faut voir! Obstruction n'est pas fermé, mais faiblesse n'est pas conciliation... Il faut voir.

On n'a pas trouvé que M. Thiers s'exprimât d'une façon bien lucide.

M. de Forcade La Roquette a fait son entrée comme député de Lot-et-Garonne. C'est à l'extrême-droite que l'ancien ministre de l'intérieur est allé s'asseoir. Mais il paraît que ce n'est point là sa place définitive. Il doit s'installer au centre droit.

Ce n'est pas une question d'opinions politiques, c'est une question de ventilateur. Il souffle sur les bancs de la droite un tel vent coulis, que l'on ne peut être réactionnaire qu'à la condition d'être enrhumé.

Ce cumul, on le comprend, n'est guère recherché.

Le Corps-Législatif a rejeté un amendement de l'honorable M. Jérôme David, qui a seul donné quelque animation à la suite de la discussion du règlement.

Cet amendement, qui portait sur l'article 26 du projet relatif au droit d'initiative parlementaire, réclamait la faculté pour la Chambre de repousser, par la question préalable, toute proposition qu'elle considérerait comme inconstitutionnelle.

La demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort, a été samedi l'objet de ce qu'en langage parlementaire on appelle un vote d'épreuve.

M. de Kératry demandait que le débat, indiqué pour lundi, fût renvoyé à huit jours. A l'appui de cette proposition, il alléguait que le gouvernement ayant préparé un projet de loi pour transférer au jury la connaissance des délits de presse, il était convenable de laisser cette nouvelle législation s'établir, avant de donner cours aux poursuites contre le député de la première circonscription de la Seine. Sous cette question de forme et de temps, se posait toutefois, d'une manière non équivoque, la question de fait et de principe.

Combattue par M. le garde des sceaux, la motion d'ajournement de M. de Kératry a été repoussée à la majorité de 201 voix contre 39.

— Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a adopté le projet de loi qui défère au jury les délits de presse.

Un dernier article permet d'appliquer cette nouvelle juridiction aux délits commis avant la promulgation de la loi.

Le prince Napoléon, qui assistait à la séance, a soutenu le projet du gouvernement dans une improvisation des plus chaleureuses et des plus brillantes, accueillie à plusieurs reprises par les applaudissements du conseil.

On écrit de Paris, le 15 janvier:

On annonce que M. Henri Rochefort a dû avoir une rencontre avec M. René de Pont Jest, rédacteur du *Figaro*, à propos d'articles publiés dans ce dernier journal au sujet de divers incidents de ces jours derniers.

Chose plus grave, le père de feu Victor Noir, déjà malade, vient, dit-on, de succomber.

Dans une lettre qu'il adresse au *Rappel*, M. Raspail s'inscrit pour 50 fr. sur la liste de souscription ouverte pour le monument de Victor Noir.

On avait parlé d'une agitation dans le faubourg Saint-Antoine, à Belleville, etc.; ces parties de la ville étaient, au contraire, plus tranquilles que d'habitude.

Le *Rappel* annonce que Garibaldi a traversé Paris, se rendant à Londres.

On parle de Ledru-Rollin ou de Gambetta pour défendre les intérêts de la famille Noir quand l'affaire viendra en audience publique.

Le portrait de Victor Noir en photographie se vend à profusion; il faudrait dire les deux portraits, car il est dans l'un à l'état de vie, à l'état de mort dans l'autre. Ce dernier est fait pour émouvoir le spectateur. De la poitrine de la victime, couchée dans son lit, s'échappe un jet de sang. Les journaux illustrés placent aussi dans leurs colonnes les portraits de la victime du prince Pierre.

M. Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise*, qui avait refusé de répondre à une citation lancée par l'un des juges d'instruction, a, dit-on, été arrêté hier soir.

Voici le texte de l'article, publié dans la *Marseillaise*, qui motive à la Chambre la demande d'autorisation de poursuites contre M. Henri Rochefort:

ASSASSINAT
commis par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte sur le citoyen Victor Noir.

TENTATIVE D'ASSASSINAT
commise par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte contre le citoyen Ulric de Fonvielle.

« J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin!

« J'ai osé m'imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage.

« Notre collaborateur Pascal Grousset a partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte.

« Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets, qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile.

« Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez?

HENRI ROCHEFORT.

— Au cimetière, d'Auteuil, après quelques paroles prononcées par MM. Millière, Gustave Flourens, Louis Noir et Hamel, M. Ulric de Fonvielle s'exprime en ces termes:

« Citoyens!
« En présence de cette tombe, en présence de vous tous, je jure que Victor Noir a été lâchement assassiné par un Bonaparte!

« Sans raisons, sans motifs, sans provocations de sa part, il a été tué froidement devant mes yeux.

« Mais attendons l'expiation!

« Si nous n'obtenons rien de la justice impériale, nous aurons alors recours à la justice du peuple.

« Victor Noir, mon ami, mon frère, toi qui as arrosé de ton sang la demeure d'un prince pour la sainte cause de la liberté, de la république,

« Je te vengerai!

« Je te vengerai!

« Je te vengerai!

— On dit que M. Rochefort, qui est dans un état perpétuel d'agitation, qui ne mange ni ne dort, se trouve dans un état complet d'épuisement. Il serait question qu'il donnât sa démission de député, pour être remplacé par M. Ledru-Rollin; mais il s'agit encore de savoir si ce dernier se déciderait à prêter serment, ce qu'il a refusé jusqu'à ce jour.

— Le nombre des individus arrêtés le 12 est de quinze ou seize, tous gens inconnus; un a été arrêté par des bourgeois.

On affirme, d'une manière certaine, que Blanqui a été vu et qu'il s'est trouvé dans le mouvement.

ECHOS DE LA JOURNÉE DU 12 JANVIER.

Les incidents de mercredi ont amené, dans le camp de l'action, un schisme qui se traduit en récriminations des plus édifiantes.

On lit dans la *Marseillaise*:

« Nous avons reçu hier la lettre suivante:

12 janvier 1870.

Mon cher Habeneck,

« Je vous prie de vouloir bien annoncer qu'à

partir d'aujourd'hui je reste complètement

étranger à la rédaction de la *Marseillaise*.

Signé: GUSTAVE FLOURENS.

M. Rochefort explique ainsi les motifs de la retraite de son ami Flourens:

« Il y avait hier, parmi les démocrates qui assistaient au convoi de Victor Noir, deux opinions distinctes: les uns voulaient traverser Paris avec le cercueil, c'est-à-dire engager la lutte; les autres tenaient à conserver à la manifestation son caractère pacifique.

« J'étais le seul député présent. La foule a cru devoir me consulter. Quand la foule est bien résolue à marcher, elle ne consulte personne.

« Je savais que 100,000 hommes de troupes et tous les canons imaginables avaient été mis en réquisition. Nous étions, nous, peu ou point armés, et nous nous trouvions à Neuilly, c'est-à-dire presque en province, et obligés comme

effaré, fou de terreur, s'élança hors d'un massif et se dirigea en courant du côté de Bénédicte et de son compagnon.

Une vingtaine de paysans, armés de fourches et de fusils, sortirent de la charmille derrière lui, et se mirent à sa poursuite en proférant des cris de mort. Le premier mouvement du colonel fut de courir au secours du malheureux ainsi menacé. Le père Cazeaux saisit son cheval à la bride et s'écria tout frissonnant:

— Prends garde, Bénédicte! Tu vas te faire casser la tête! Et pour qui, grand Dieu! Mais vois donc! C'est lui!... C'est Roch Duhoux!

Bénédicte examina le fugitif avec attention. Il le reconnut, et poussa un cri d'horreur et de dégoût, comme s'il eût marché sur un reptile venimeux.

C'était Roch Duhoux, en effet, Roch Duhoux l'espion, Roch Duhoux le sacristain de Marat, le pourvoyeur de guillotine, le chef de cette bande d'assassins subalternes qui, pendant tout le règne de Carrier, avait rempli le pays nantais d'épouvante et d'abominations. Sa hideuse puissance, par bonheur, n'avait pas survécu au crédit du sanglant proconsul. En butte à l'exécration universelle, bien certain du sort qui l'attendait dans une ville dont chaque pavé gardait une goutte de sang qu'il avait versé, il avait pris la résolution de gagner Paris, avec l'espoir de s'y confondre plus aisément dans la

foule; mais dès la première étape il avait été reconnu et n'avait que par miracle échappé à la mort. Depuis ce temps, forcé d'éviter les routes battues et de ne voyager que de nuit, il avait indéfiniment tourné dans un même cercle de fer sans réussir à s'éloigner du théâtre de ses crimes. Au moment où Bénédicte et le père Cazeaux le retrouvaient sur leur chemin, il venait d'être découvert dans la retraite où il se cachait par une bande de paysans qui, depuis quelques jours, étaient à sa poursuite.

— Hardi les gars! à mort le jacobin! criaient ceux-ci en s'excitant les uns les autres.

Mais Duhoux, stimulé par la peur, et puissamment aidé par la longueur démesurée de ses jambes, gagnait ses ennemis de vitesse. Il leur eût probablement échappé, si l'un des paysans, plus adroit que ses camarades, ne lui eût envoyé une balle qui le jeta par terre, une cuisse fracassée. Tous les gars alors, comme une meute exaspérée par les clameurs de l'hallali, se précipitèrent sur le misérable, et, dans le premier moment de fureur, ils l'eussent infailliblement mis en pièces, si Bénédicte, malgré les protestations du père Cazeaux, n'eût poussé son cheval au milieu d'eux.

— Paix, mes amis! s'écria-t-il: voulez-vous donc assassiner ce malheureux?

Les paysans regardèrent en dessous celui qui leur par-

lait ainsi; un grondement de mauvais augure courut dans la foule.

— Connaissez-vous cet homme? demanda l'un d'eux.

— Je le connais, répondit le colonel; il se nomme Roch Duhoux.

L'ex-galérien releva la tête et ne put réprimer un mouvement de joie.

— Bénédicte! s'écria-t-il en tendant vers le jeune officier supérieur ses deux mains vibrantes de peur et de lâcheté, sauvez-moi! oh! sauvez-moi! Bénédicte! Souvenez-vous que je vous ai fait grâce de la vie autrefois!

Le colonel ne put s'empêcher de détourner la tête avec un geste répulsif. Ce n'était point par pitié qu'il intervenait en faveur de ce rebut des hommes, mais par scrupule de conscience. Un meurtre, si justifié qu'il fût par les crimes du patient, n'en était pas moins à ses yeux un acte dangereux pour la moralité publique et attentatoire aux droits sacrés de la société. Il voulut insister pour arracher cette proie peu intéressante aux colères trop légitimes de ses persécuteurs, mais le père Cazeaux l'en empêcha. La fèvre contractée, l'œil en feu, le vieux sergent détruisit par un violent appel à la vengeance les exhortations pacifiques de son colonel.

— Ce Roch Duhoux, s'écria-t-il en descendant de

cheval, est un incendiaire, un assassin, un terroriste de la bande à Carrier, un noyeur! Il a tué jadis ma femme! il a brûlé ma ferme!... Si vous épargnez cet abominable bandit, je jure Dieu que c'est moi qui le tuera!

— A mort! à mort, le scélérat! hurlèrent les paysans.

— Il est indigne de pitié! indigne de pardon! reprit le père Cazeaux d'un air implacable. Je le considère comme étant hors la loi!... Je comprends néanmoins que d'honnêtes gens ne fassent pas mourir un être, si exécrable qu'il soit, avant de l'avoir jugé. Jugeons-le donc! En le condamnant nous ferons bonne justice, croyez-moi!

— Oui! oui! jugeons-le! répéta la foule.

Une nouvelle intervention de Bénédicte eût été inutile. Il laissa faire et attendit.

Les paysans se formèrent en cercle pour juger l'ex-galérien. Le père Cazeaux consentit à présider ce tribunal populaire. La délibération fut courte, la mort prononcée à l'unanimité. Naturellement, l'espèce de légalité qu'on avait introduite dans cet acte de vengeance s'étendit aussi à l'exécution de la sentence. Un homme régulièrement condamné ne pouvait être massacré à coups de fourche comme un malfaiteur pris et puni sur le fait. Il fut décidé que l'ancien satellite de Carrier, qui ne méritait pas l'honneur d'être fusillé, serait pendu.

d'assiéger Paris pour gagner les points stratégiques où une lutte peut s'engager.

» De plus, — et voilà où s'accroît la divergence entre Flourens et moi sur les façons d'agir dans le cas où ce que Robespierre appelait le plus saint des devoirs pourrait devenir une nécessité, — de plus, les projets du lendemain avaient été éventés imprudemment la veille dans les réunions publiques par les orateurs qui devaient eux-mêmes prendre part à la manifestation.

» Voilà pourquoi, prêt à me mêler au mouvement, s'il s'était spontanément produit, je n'ai pas cru devoir l'appuyer quand le peuple m'en a donné, dans une certaine mesure, la responsabilité.

» Annoncer que tel jour, à telle heure, on renversera un gouvernement, m'a toujours paru le meilleur moyen de le laisser debout.

» L'insurrection finit alors en traquenard. Je partage donc à ce sujet les idées du grand poète qui a dit :

» Souviens-toi d'Eltenheim et des pièges célèbres ;
» Attends le jour marqué.
» Sois comme Chéréas, qui vint dans les ténèbres
» Seul, muet et masqué.

En quittant la *Marseillaise*, M. Flourens est allé immédiatement à la *Réforme*, où il raconte de son côté, et selon son tempérament, la journée du 12 janvier. Voici les passages les plus saillants de son récit.

D'abord, sa visite à Louis Noir :

« Louis Noir, la veille, disait ceci à Jules Valles, à de Beaumont et à moi :

« Combien je regrette que mon frère n'ait pas été transporté à Paris au moment même de l'assassinat. Si je ne l'ai point fait, ce n'a pas été faute de bon vouloir de ma part. »

» Nous l'adjurâmes alors, au nom de ses paroles de la veille, au nom de son amitié fraternelle, au nom de la démocratie tout entière, de ne point permettre que la tragédie finit en comédie, en discours prononcés sur une tombe, que son pauvre frère fût assassiné une seconde fois par un enterrement indigne.

» Louis Noir nous répondit d'abord avec une obstination acharnée, ensuite avec aigreur, prétendant que nous voulions nous élever contre Rochefort et Delescluze, contre la volonté du peuple, et cela quand le chef du parti avait parlé !

» En même temps nous fûmes assaillis par des gens plus que suspects, les mêmes qui ont failli un peu plus loin étouffer Rochefort, qui ont aidé à dételier les chevaux et traîné le char funèbre à Neuilly.

» Ces gens criaient, gesticulaient contre nous, essayaient même de nous faire un mauvais parti, lorsque nous fûmes arrachés de leurs mains par l'intervention de nos amis de Belleville et du faubourg Antoine... »

M. Flourens revient à son projet de faire prendre au cortège funèbre la route de Paris.

« Le convoi entrait en ce moment dans l'avenue du cimetière de Neuilly. Afin d'être plus sûre qu'on ne le conduisit pas à Paris, la police, sous prétexte d'honorer notre ami Noir, avait aidé à dételier les chevaux.

» L'heure était suprême. Le sang de Noir allait être vengé par la démocratie et l'aider elle-même à se venger de tant de forfaits, ou bien le châtiement du crime allait être remis à la haute cour de justice !!! Amère et sombre dérision !

» Quand les hommes de Pietri nous revoient, ils se mettent à crier avec rage : *A Neuilly ! A Neuilly !* Ils nous menacent, ils nous montrent au poing, ils nous injurient.

» Dès que nous approchons du char funèbre, ils se précipitent sur nous. Ils allaient nous frapper, et nous allions abattre à coups de revolver quelques-uns de ces misérables, quand un grand nombre de nos amis nous rejoignent, effrayés ces lâches et nous aident personnellement à monter sur le siège vide du char funèbre, pour de là dire que nous allions à Paris.

» En ce moment Louis Noir, porté sur les épaules de deux citoyens, se retourne et nous apostrophe avec violence : il m'appelle *profanateur*.

» Qui des deux profanait les restes de la victime, de celui qui voulait les conduire à Neuilly, comme l'aurait fait Emile Olivier lui-même, ou bien de celui qui essayait de faire sortir de cet assassinat la vengeance et la fin de tous les assassinats ?... »

LA HAUTE-COUR DE JUSTICE.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :
La chambre des mises en accusation de la haute-cour de justice a tenu sa première séance.

Nous avons déjà fait connaître la composition de la chambre d'accusation. Il restait à nommer son greffier pour la compléter. M. le président d'Oms y a pourvu, ainsi que le lui prescrivait l'art. 6 du sénatus-consulte du 10 juillet 1852. Il a fait choix du greffier en chef de la cour de cassation, M. Coulon, auquel il a adjoint M. Fauche, greffier à la cour impériale de Paris, ordinairement attaché à la cour d'assises.

La chambre se trouvant constituée, le ministre public a fait ses réquisitions par l'organe de M. Bergognié, substitut de M. le procureur général Grandperret. Il a requis la mise en accusation du prince Napoléon Bonaparte, sous la double inculpation d'homicide volontaire commis sur la personne de M. Victor Noir, et de tentative d'homicide sur celle de M. Ulric de Fouvielle. Après quoi M. Bergognié s'est retiré.

A la suite de ces réquisitions, la chambre a

rendu un arrêt par lequel elle a chargé de l'instruction de l'affaire M. d'Oms, son président, auquel elle a donné en même temps pouvoir de déléguer tout juge d'instruction et tout officier de police judiciaire.

La chambre s'est séparée après ce premier acte, ajournant sa prochaine séance au jour qui lui sera indiqué par une nouvelle convocation de son président.

Peu d'instants après, M. le président d'Oms, accompagné de deux greffiers, est descendu à la Conciergerie pour y interroger le prince Napoléon Bonaparte.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1869.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage commenceront le 14 février prochain, et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de notre arrondissement, aux lieux, jours et heures ci après déterminés, savoir :

Saumur (Nord-Ouest), lundi 14 février, à 11 heures, à la mairie.

Saumur (Nord-Est), lundi 14 février, à 2 heures, à la mairie.

Gennes, mardi 15 février, à 1 heure, à la mairie.

Montreuil-Bellay, jeudi 17 février, à 1 heure, à la mairie.

Saumur (Sud), samedi 19 février, à 11 heures, à la mairie.

Doné, lundi 21 février, à 1 heure, à la mairie.

Vihiers, mardi 22 février, à 11 heures, à la mairie.

Un incendie a éclaté à Nantes, vendredi matin, vers six heures, dans les greniers de l'aile gauche de la vinaigrerie de MM. Colin et Bastard, successeurs de M. Toublanc, boulevard Sébastopol.

On suppose que le feu a pris naissance dans un magasin, renfermant des écorces, appartenant à M. Vincent, tanneur, et contigu à l'établissement de MM. Colin et Bastard. Quoiqu'il en soit, en un instant, l'aile gauche fut embrasée, à ce point qu'il devint impossible de sauver le mobilier de M. Bastard, qui avait là son habitation.

Les secours furent organisés avec la plus grande promptitude, à l'aide des pompes du chemin de fer, de la manufacture de tabac et de la ville.

Mais, malgré la proximité de la Loire, il devint difficile de se procurer de l'eau. Il fallait, en effet, pour arriver au fleuve, traverser la gare des marchandises, encombrée de wagons, et laisser des tuyaux étendus sur la voie, chose dangereuse, à une heure où l'on attendait des trains.

Le service d'eau n'a pas de prise, pas de

fontaine de ce côté... On s'inquiétait, quand un officier du bataillon des sapeurs-pompiers eut l'heureuse idée de faire dépaver la voie publique à l'endroit où devait passer le tuyau du service d'eau desservant la manufacture des tabacs. En creusant, on trouva, en effet, ce conduit, qui fut rompu à coups de pioches. Il se forma alors un véritable réservoir qui, largement, alimenta toutes les pompes.

A huit heures, on était maître du feu.

Les pertes sont considérables. Le magasin des écorces de M. Vincent était assuré à la *Compagnie générale*, pour une somme de 20,000 fr. Il n'en reste que des débris.

Un magasin loué par M^{me} Binsse, grainetière, quai Flesselle, et servant de dépôt, a été presque entièrement détruit. La plupart des grains sont perdus. Ces grains étaient assurés à la *Compagnie l'Abeille*, pour une somme de 40,000 francs.

Les bâtiments de l'établissement de MM. Colin et Bastard, presque entièrement détruits, étaient assurés à la *Compagnie générale*.

Tout le monde a fait son devoir.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 17 janvier, une heure et demie. — Aux abords du palais Bourbon, une trentaine de sergents de ville ; tout autour et sur le pont de la Concorde, quelques figures qu'on n'y verrait peut-être pas en temps ordinaire. Mais c'est tout. Sur la place de la Concorde, pas de groupes. Sur les boulevards et dans les rues les plus fréquentées, Paris a absolument sa physionomie habituelle, et rien ne présage qu'on veuille faire de la discussion de la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort un prétexte de manifestation.

Deux heures et demie. Des groupes de curieux se forment. Des escouades de sergents de ville sont massées devant les grilles du palais Bourbon. Un détachement de voltigeurs de la garde occupe la terrasse des Tuileries (côté de l'eau). Nulle agitation, du reste.

Le Corps-Législatif, à la majorité de 226 voix contre 34, a autorisé les poursuites contre M. Rochefort.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Un ouvrage qui intéresse au plus haut degré les amateurs et les producteurs de fruits, et notamment ceux qui ont des plantations à faire et à diriger, vient de paraître sous le titre de : *Culture et taille rationnelles et économiques des arbres fruitiers*, etc. (Voir aux annonces)

Il y avait justement à quelques pas de là une profonde excavation surmontée d'un treuil qu'abritait une mauvaise toiture de chaume. C'était l'orifice d'une marnière abandonnée depuis de longues années. Le lieu parut merveilleusement choisi aux juges de Roch Duhoux.

— La potence et la fosse ! dit l'un d'eux ; il ne manque plus que la corde.

La corde fut bientôt trouvée. Quelques-uns des acteurs de cette scène étaient entrés dans le taillis pour y faire du bois mort, et ils avaient emporté avec eux de quoi lier leurs fagots.

Duhoux assistait aux préparatifs de son supplice avec une résignation stupide. La terreur et aussi la souffrance que lui causait sa blessure l'avaient en quelque sorte abruti. Peut-être ne comprenait-il pas bien ce qu'on voulait faire de lui. Ce n'est qu'au dernier moment, lorsque le père Cazeaux, aidé d'un gars vigoureux, le souleva et l'entraîna vers le gouffre qui allait devenir son tombeau, que l'horrible réalité lui apparut dans toute sa hideur.

— Grâce ! grâce, bonnes gens ! gémit-il d'une voix qui ressemblait déjà à un râle.

Un ricanement féroce lui répondit.

Bénédict s'élança vers le père Cazeaux, qui glissait le nœud coulant autour du cou du condamné.

— Allez-vous donc étrangler vous-même ce scélérat ?

lui demanda-t-il avec agitation.

— Pourquoi pas ? répliqua d'un ton ferme le vieux sergent. N'ai-je pas donné la mort à ses complices ? Pourquoi renoncerais-je à me venger ici ?

— Parce qu'il y a eu jugement, et que celui qui a rendu la sentence ne doit pas l'exécuter !

Cette solennelle parole, prononcée avec l'énergie d'une profonde conviction, impressionna fortement le père Cazeaux. Durant une minute, il hésita.

— Soit ! dit-il enfin, je renonce à l'exécuter, mais je veux assister à l'exécution !

Duhoux vit bien qu'il fallait mourir. Il promena autour de lui un regard désespéré, comme si, oublieux de ses propres crimes, il voulait prendre toute la nature à témoin de la violence qui lui était faite ; ses yeux alors se fixèrent sur le lieu et l'instrument de son supplice. Une horrible épouvante contracta ses traits bouleversés.

— Oh ! non ! pas là ! préféra-t-il en rejetant convulsivement en arrière sa tête et tout le haut de son corps.

Le gars ne tint aucun compte de ce mouvement d'horreur.

— Pas là, vous dis-je ! pas là ! répéta le patient, les yeux jaillissants et les cheveux dressés.

Bénédict seul fut ému par ce cri terrible. Un étrange soupçon s'empara de son esprit. Il mit pied à terre et courut vers le condamné.

— Par pitié ! s'écria Duhoux en apercevant, empêchez qu'on me pendre ici ! Je ne veux pas... je ne veux pas tomber dans ce trou du démon !

— Est-ce donc au fond de cette marnière que tu as jeté le cadavre de la mulâtresse Sylvia ? lui demanda Bénédict en frissonnant.

— Oui ! oui !

— Justice divine !

— J'ai peur ! reprit fiévreusement le condamné. Il me semble entrevoir la grimace hideuse d'un spectre dans l'ombre du gouffre béant... Arrachez-moi de cet enfer !

Ses membres étaient agités d'un tremblement convulsif ; ses dents claquaient.

Bénédict restait immobile, comme saisi d'une religieuse stupeur.

— Sinistre fatalité ! Providence vengeresse ! murmura-t-il en frémissant malgré lui.

Puis, s'adressant à Roch Duhoux :

— Dieu le veut ! dit-il. Je n'ai pas le droit de m'opposer à l'accomplissement de sa volonté manifeste !

— Horrible ! horrible ! râla le condamné. Je la vois ! je la vois !

— Qui donc ? demanda le colonel.

— La mulâtresse Syl... !

Il ne put achever. Sa voix se perdit dans un gémisse-

ment rauque. On venait de le hisser. Une affreuse grimace crispait son visage, son corps se lordit effroyablement dans les brusques soubresauts de l'agonie ; après quoi, tout se détendit et ne bougea plus. Mais presque aussitôt la corde, qui était usée et trop faible pour le poids de ce grand corps osseux, se rompit, et le supplicié fut précipité au fond de la marnière.

— Bon voyage ! dit un gars ; le gueux était trop vilain à voir ; le tour est fait ! allons manger la soupe !

— Qui sait ? observa un autre, le chenapan n'est peut-être pas mort ; ces gredins-là, ça a la vie dure. J'ai bien envie d'aller voir s'il a craché sa mauvaise âme.

— Tu oserais, Bruno ?

— Tout de même, à condition que vous changerez la corde.

À l'instant, une corde plus solide fut substituée à celle qui s'était rompue, et l'intrépide Bruno, amarré par le milieu du corps, fut descendu avec précaution dans le gouffre.

À peine en avait-il touché le fond qu'un cri terrible sortit de l'abîme et glaça d'effroi les gens restés sur le bord.

— Hissez ! hissez ! s'écria-t-on.

(La suite au prochain numéro.)

Vendredi 21 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, Conférence de M. EMILE DESCHANEL: Portraits physiologiques et littéraires... Prix d'entrée: 2 fr. 50 c. par personne.

Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et

tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TURIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

Marché de Saumur du 15 janvier. Froment (h.) 77 k. 18. 70 Graine trèfle 50 — — 2e qualité. 74 19 97 — luzerne 50 — — Seigle 75 12 — Foin (charr.) 780 95 — Orge 65 13 — Luzerne — 780 78 — Avoine 50 10 25 Paille — 780 45 — Fèves 75 13 — Amandes 50 — — Pois blancs 80 32 — — cassées 50 — — — rouges 80 37 — Cire jaune 50 200 — Graine de lin 70 26 — Chanvre tillé — — Colza 65 28 — — (52 k) 500 45 à 49 Chenevis 50 19 — Chanvre broyé — — Huile de noix 50 k. 65 — Blanc — 48 à 50 — chenevis 50 42 — Demi-couleur 45 à 47 — de lin 50 44 — Brun — 40 à 44 COURS DES VINS. BLANCS (2 hect. 30). Coteaux de Saumur, 1869. 1re qualité 140 à 160 Id. 2e 100 à 120

Ordin., env. de Saumur 1869, 1re id. 50 à 60 Id. 1869, 2e id. " à " Saint-Léger et environs 1869, 1re id. 45 à 50 Id. 2e id. " à " Le Puy-N.-D. et environs 1869, 1re id. 40 à 45 Id. 2e id. " à " La Vienne, 1869, 1re id. 32 à 38 Id. 2e id. " à " Saumur et environs 1869, 1re qualité 80 à 100 Champigny, 1869, 1re id. 150 à 200 Id. 2e id. " à " Varrains, 1869, 1re id. 80 à 100 Bourgueil, 1869, 1re qualité 110 à 125 Id. 2e id. " à " Restigny 1869, 1re id. 90 à 100 Chinon, 1869, 1re id. 75 à 90 Id. 2e id. " à "

L'ECHO SAUMUROIS est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

REPLACEMENT MILITAIRE. CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte en l'étude de M. LAUMONIER, pour les jeunes gens de la classe de 1869.

BONS ET FORTS COTRETS A VENDRE. Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile.

A VENDRE. Une voiture de voyageur servant de break. S'adresser au Bureau du Journal.

A CEDER. DE SUITE. LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT, Situé rue de la Visitation. Bonne clientèle.

A CEDER. Pour cause de décès, LE CAFÉ DES ARTS, SITUÉ A LA FLECHE, A l'angle des rues Bertrand-Toutain et Grand Rue.

S'adresser à M. veuve RAGUENEAU, tenant le café, et à M. RAGUENEAU, cultivateur à St-Lambert.

A LOUER. Pour la Saint-Jean prochaine. UNE PORTION DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc. S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

Cabinet de FRANÇOIS PERCHER, expert arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Epargne.

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant vendeuse, rue St-Nicolas, y décédée, veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, sus-nommé, mandataire des héritiers.

PLUS DE HERNIES. Guérison Radicale. Plus de Bandages ni Pessaires. Méthode de P. Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P. Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

A VENDRE. BEAU FRAI DE CARPE. De l'année.

S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon, ou à Saumur, chez M. GUILLON, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

A LOUER. pour la Saint-Jean 1870.

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 31. S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

AUX ASTHMATIQUES. M. Aubrée, pharmacien à Burie (Charente-Inf.), a obtenu par sa précieuse découverte, plus de 1,500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement, 50 francs.

RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques, prompt guérison, traitement spécial de M. Aubrée. — Prix, 15 francs. (22)

ARBRES FRUITIERS. CULTURE ET TAILLE RATIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DES POIRIER, POMMIER, PRUNIER, CERISIER.

1° Moyens de préparer le sol et de planter économiquement pour avoir des arbres productifs et de longue durée; — 2° Description des 30 meilleures variétés de poires pour espaliers et des 30 plus méritantes pour haute tige pour la consommation de l'été, de l'automne, de l'hiver et du printemps; — 3° Formes nouvelles naturelles opposées aux formes théoriques et fantaisistes improductives et onéreuses; — 4° Taille simplifiée; — 5° Conservation des fruits; — 6° Extinction des variétés anciennes et leur remplacement; — 7° Silhouettes ou gravures des 45 meilleures poires de grandeur naturelle et gravées d'après nature; un espalier et une pyramide modèles, etc.; par V. F. LEBEUF, horticulteur-pépiniériste. — Un volume in-18 Jésus: 2 fr. 50 c.

Pour recevoir cet ouvrage franco par la poste, envoyer 2 fr. 50 en timbres-poste à M. RORET, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

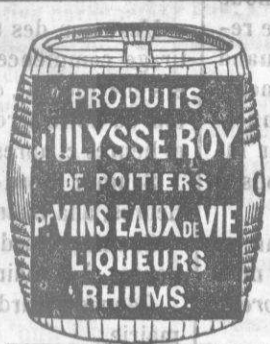
FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES. J.-C. BIGNON, Rue Saint-Jean, ancien Café Veron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

PATÉS D'ALOUETTES. M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr.

Dépôt à Saumur, chez M. veuve ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville. (15)

L'UNION DES ACTIONNAIRES. Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18), Chaussée d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10, paraissant deux fois par semaine, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (452)



PRODUITS ULYSSE ROY DE POITIERS VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. GLUTEN-VERON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

PAPIER WLINSI. Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démanaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.

BIELLENT. Dentiste, Quai de Limoges 157, à Saumur.

E. DUTERTRE Libraire-Editeur, 18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

LA TENUE DES LIVRES. EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE, MISE A LA PORTEE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE APPRISSE SANS MAITRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL, Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts industriels de Paris; Par Louis DEPLANQUE, EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION. Un fort volume de plus de 800 pages. Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

LA SANTÉ PUBLIQUE. Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DU 15 JANVIER. BÉNÉFICES ET ACTIONS au comptant. Dernier cours, Hausse, Baisse. BOURSE DU 17 JANVIER. Dernier cours, Hausse, Baisse. 3 pour cent 1862. 73 90 73 25 4 1/2 pour cent 1852. 103 103 10 10 Obligations du Trésor. 487 50 487 50 Ville de Paris 1869. 362 365 3 Banque de France. 2880 2830 50 Crédit Foncier (estamp.). 1740 1755 15 Crédit Foncier colonial. 625 627 50 2 50 Crédit Agricole. 640 655 15 Crédit Industriel. 206 205 1 25 Comptoir d'esc. de Paris. 717 715 2 50 Orléans (estampillé). 973 970 3 50 Nord (actions anciennes). 1125 1125 50 Est. 590 596 25 6 25 Paris-Lyon-Méditerranée. 983 988 75 5 50 Midi. 620 621 25 1 25 Ouest. 607 605 2 50 Charentes. 490 490 0 Vendée. 1660 1660 0 C. Parisienne du Gaz. 363 362 50 1 50 Canal de Suez. 195 190 5 50 Transatlantiques. 465 360 100 5 50 Câble transatlantique. 89 88 75 3 50 Compagnie immobilière. 54 53 75 30 50 Emprunt italien 5 0/0. 800 798 75 1 25 Autrichiens. 511 507 50 3 75 Sud-Autrich.-Lombards. 55 55 0 Victor-Emmanuel. 465 468 75 3 75 Crédit Mobilier Espagnol. 920 912 50 7 50 Est-Hongrois. 340 345 5 50 Foncier autrichien. 336 337 50 1 50 Nord. 332 333 25 1 50 Orléans. 333 334 50 1 50 Paris-Lyon-Méditerranée. 331 333 25 2 50 Ouest. 339 339 50 0 50 Midi.